
Sixième session
Genève, 17-24 novembre 2003
Point 9 de l'ordre du jour

Groupe de travail sur les mines autres
que les mines antipersonnel

**Proposition de la Fédération de Russie concernant les travaux futurs
du Groupe d'experts gouvernementaux sur le problème
des mines terrestres autres que les mines antipersonnel**

Document établi par la Fédération de Russie

La Fédération de Russie est d'avis que, pour donner l'impulsion à une recherche commune de mesures qui réduiraient les risques inhérents aux mines terrestres autres que les mines antipersonnel et qui seraient susceptibles d'être acceptées par tous, le Groupe d'experts gouvernementaux devrait, au cours de ses travaux de 2004:

1. Débattre des méthodes suivies par les pays pour évaluer la fiabilité du fonctionnement des mines et des dispositifs explosifs et, sur la base des résultats de ce débat, élaborer des propositions en vue de l'établissement d'une méthodologie internationale unique en la matière;
2. Élaborer des recommandations en vue de la mise sur pied d'une collaboration entre le commandement des forces armées qui contrôlent des zones polluées par des mines et des restes explosifs des guerres et les représentants des missions humanitaires, dans le but d'assurer la sécurité des opérations desdites missions dans ces zones;
3. Définir les orientations possibles d'une coopération au nettoyage des territoires infestés par des mines terrestres autres que les mines antipersonnel ainsi qu'à la démilitarisation et l'élimination des mines dont l'emploi est interdit par le Protocole II modifié;
4. Échanger des données d'expérience sur des pratiques optimales, dans le but d'élaborer ensuite des recommandations axées sur le renforcement de l'efficacité des opérations de signalisation des zones où se trouvent des mines mises en place à distance et d'installation de clôtures autour des champs de mines.
